

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

Éditée le 20/08/2026

Le certificat de nationalité française prouve que vous êtes français. Il est souvent demandé pour un premier passeport, une carte d'identité ou un dossier administratif.

LES PIECES A PREPARER

- ☐ Acte de naissance avec filiation (copie intégrale)
- ☐ Actes de naissance des parents et, si besoin, des grands-parents
- ☐ Acte de mariage des parents s'il y a lieu
- ☐ Pièce d'identité
- ☐ Justificatif de domicile
- ☐ Tout document prouvant la nationalité française d'un parent

L'ESSENTIEL

Où déposer : Auprès du tribunal judiciaire compétent (pôle de la nationalité)

Délai : 2 à 12 mois selon le tribunal

Coût : Gratuit

Site officiel:

<https://www.service-public.fr/particuliers/recherche?keyword=certificat%20de%20nationalit%C3%A9%20fran%C3%A7aise>

LE CONSEIL DE L'ADA

Le dossier remonte souvent sur deux ou trois générations : commencez par demander tous les actes d'état civil, c'est ce qui prend le plus de temps.

COMMENT L'ADA PEUT VOUS AIDER

L'ADA vous aide à réunir les actes d'état civil et à monter le dossier pour le tribunal.

=====

Cette fiche est un document d'information établi par Association ADA Défense de Droits.

Les pièces demandées peuvent varier selon votre situation et selon

le service instructeur : vérifiez toujours sur le site officiel indiqué.

Association ADA Défense de Droits — 79 Avenue Saint Augustin 06200 Nice BAT E

Téléphone : 04 22 13 23 46

<https://associationada.fr>